

1^{er} OPEN INTERNATIONAL DES FLANDRES
Du 03 ET 04 octobre 2026

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le **1^{er} Open International des Flandres** est organisé par le club Hazebrouck Echiquier Club du Centre d'Animation du Nouveau Monde, il se déroule au **Centre d'Animation du Nouveau Monde rue César Samsoen 59190 HAZEBROUCK**, les 03 et 04 octobre 2026.

Le président du comité d'organisation est M. Frédéric BOULET.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE.

Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur, n'ayant pas cet identifiant FIDE, sera refusée.

Le **1^{er} Open International des Flandres** est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide de novembre 2026. ***Seules les parties opposant deux joueurs classés Fide à moins de 2400 Elo sont prises en compte pour leur classement respectif. Si l'un possède un classement Elo Fide à moins de 2400 et l'autre est non classé, alors la partie est prise en compte pour le joueur non classé uniquement.***

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La clôture des inscriptions est fixée le **samedi 03 octobre 2026 à 09h30**. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les droits d'inscription de l'Open sont de : **30 € (SEN - SEP – VET) et 15 € Jeunes (U8 à U20).**

L'inscription est considérée dès validation du formulaire et du paiement sur HelloAsso ou à réception du bulletin complété et signé, accompagné du paiement, Ce paiement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

ARTICLE 2 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au **1^{er} Open International des Flandres** implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

ARTICLE 3: Déroulement du tournoi

Le **1^{er} Open International des Flandres** se dispute en 6 rondes, il est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE

Horaires :

Samedi 03 octobre

Accueil et pointage de 08h30 – 9h30

1^{ère} ronde à 10h00

2^{ème} ronde à 14h00

3^{ème} ronde à 18h00

Dimanche 04 octobre

4^{ème} ronde à 09h00
5^{ème} ronde à 13h00
6^{ème} ronde à 17h00

Remise des prix* et vin d'honneur à 20h00**

**Présence obligatoire pour recevoir le prix attribué.*

***Ou 30 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 6*

Cadence :

La cadence est de **60 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Les parties des rondes 2 ; 3 ; 5 et 6 pourront commencer plus tard que l'heure officielle prévue et au plus tard, 30 mn après la fin de la partie la plus longue de la ronde 1 ; 2 ; 4 ou 5 si besoin. L'arbitre principal informera les joueurs de l'heure de début de la ronde suivante dès que possible, en cas de modification de l'horaire.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive à la salle de jeu 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Le Bye

Pas de BYE possible dans l'Open

ARTICLE 5 : Appariement

Appariement au système suisse accéléré Haley (accélération sur les deux premières rondes).

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Papi 3.3.8

Toute erreur de résultat sera prise en compte et corrigée pour l'appariement de la ronde suivante si elle est clairement indiquée et justifiée auprès de l'arbitre principal, au plus tard une heure après la fin de la ronde précédente, sinon, elle sera prise en compte à la fin du tournoi et uniquement pour les calculs du classement Elo des joueurs.

Les joueurs non classés FIDE se verront attribués un Elo estimé par l'arbitre principal.

Les joueurs non classés Fide Standard, se verront attribué un classement Elo estimé, proche de leur éventuel Elo Fide Rapide, s'ils en possèdent un.

ARTICLE 6 : Classement et Prix

Le classement est effectué aux points de parties ; partie gagnée 1 pt ; partie nulle ½ pt ; partie perdue 0.

En cas d'égalité, les joueurs et joueuses sont départagés selon les systèmes ci-après, dans l'ordre indiqués :

Le Buchholz Tronqué : (somme des scores des adversaires ôté des deux moins bons scores)

Le Buchholz : (somme du score des adversaires)

La Performance

Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Les prix prévus sont les suivants : 1^{er} : 500 €* – 2^{ème} : 400 €* – 3^{ème} : 300 €*

Prix par catégories* – prix par tranches Elo* – prix féminin*

La liste définitive des prix sera affichée avant la fin de la ronde 3.

* Les montants des prix au classement général sont garantis si 100 participants au moins sont inscrits. L'organisateur se réserve le droit de réduire le montant de ces prix si le nombre d'inscrits est inférieur à 100.

* Les prix par catégories, prix par tranches Elo et prix féminin regroupent au minimum cinq joueurs et/ou joueuses

Les prix au classement général sont attribués au système Hort, tous les autres prix sont attribués à la place réelle.

Les prix sont non cumulables

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du 1^{er} **Open International des Flandres** est M Philippe Blot, Arbitre International.

Il est assisté de M Stéphane Vandeputte, Arbitre Fédéral Club (si + 100 joueurs)

ARTICLE 8 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, tablette, montre connectée...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Il est porté à la connaissance des participants que les parties peuvent faire l'objet d'une plainte pour suspicion de triche en cours de tournoi ou après le tournoi, et d'une enquête éventuelle plus approfondie.

ARTICLE 9 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. L'appel sera soumis au jury dès que possible à l'issue de la ronde concernée.

Le jury d'appel est composé, avant la première ronde, de trois membres désignés parmi une liste définie de cinq personnes. Les décisions du jury d'appel sont souveraines.

Les décisions du jury d'appel sont immédiatement appliquées, elles peuvent néanmoins être contestées devant la Commission d'Appel Sportifs de la FFE.

L'organisateur,
BOULET Frédéric

L'arbitre principal,
BLOT Philippe

HORAIRE
1^{er} OPEN DES FLANDRES
03 et 04 octobre 2026

Samedi 03 octobre

Accueil et pointage de 08h30 – 9h30

1^{ère} ronde à 10h00

2^{ème} ronde à 14h00

3^{ème} ronde à 18h00

Dimanche 04 octobre

4^{ème} ronde à 09h00

5^{ème} ronde à 13h00

6^{ème} ronde à 17h00

Remise des prix* et vin d'honneur à 20h00**

**Présence obligatoire pour recevoir le prix attribué.*

***Ou 30 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 6*

Cadence :

La cadence est de **60 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Les parties des rondes 2 ; 3 ; 5 et 6 pourront commencer plus tard que l'heure officielle prévue et au plus tard, 30 mn après la fin de la partie la plus longue de la ronde 1 ; 2 ; 4 ou 5 si besoin. L'arbitre principal informera les joueurs de l'heure de début de la ronde suivante dès que possible, en cas de modification de l'horaire.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Pas de BYE possible dans l'Open